

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 7 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace Jéliote, rue de la Poste à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : mardi 29 juin 2021,  
Secrétaire de séance : Jean-Claude COUSTET

Etaient présents 55 titulaires, 3 suppléants, 6 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Jean-Jacques BORDENAVE, Jean-Claude COUSTET, Fabienne TOUVARD, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Jean-Michel IDOPE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne MENE-SAFFRANÉ, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean-Maurice CABANNES, Jean CONTOU CARRÈRE, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTÉ, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Patrick MAILLET, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Anne-Marie BARRÈRE suppléante de André BERNOS, Nathalie LESPOUNE suppléante de Bernard MORA, Jean-Paul GOURSAUD suppléant de Louis BENOIT,

Pouvoirs : Françoise ASSAD à Jean-Jacques BORDENAVE, Michèle CAZADOUMECQ à Laurent KELLER, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Stéphane LARTIGUE à Patrick MAILLET, Jean-Luc MARLE à Lydie ALTHAPÉ, Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE,

Absents : Ophélie ESCOT, Philippe SANSAMAT, Claude LACOUR, Cédric PUCHEU, Patrick MAUNAS, Gérard LEPRETRE, André LABARTHE, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Bruno JUNGALAS,

**RAPPORT N° 210707-03-URB-**

**AVENANT A LA CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS TRIENNALE ENTRE  
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-BEARN ET  
L'AGENCE D'URBANISME ATLANTIQUE ET PYRENEES (AUDAP)**

Mme ROSSI rappelle que la Communauté de Communes du Haut-Béarn fait partie de l'AUDAP conformément à la délibération du conseil communautaire en date du 6 juin 2019. Le 21 juin 2019, les membres de l'Agence ont approuvé à l'unanimité un *Contrat-Projet 2020/2025, horizon 20 ans*, fixant les grandes orientations de l'agence pour les années à venir.

Par conséquent, dans un contexte général de maîtrise des ressources publiques et d'optimisation budgétaire, les parties ont souhaité signer une convention-cadre triennale portant sur la période 2020-2022, permettant d'associer la planification à moyen terme des missions de l'Agence.

Il est donc proposé pour l'année 2021, dans le cadre du programme partenarial 2020/2022, de travailler plus particulièrement sur les axes suivants :

- Axe 1 : Coopération, cohérence territoriale : faire ensemble, dialoguer,
- Axe 3 : Adaptation, transition : rendre nos empreintes soutenables sur les territoires,

Ces axes sont déclinés en missions pour l'année 2021, de la manière suivante :

- **Axe 1 : Coopération, cohérence territoriale : faire ensemble, dialoguer :**

Mission En Davan & SCoT / PAS : 160 jours

Cette mission comprendra deux phases :

- Phase animation du « P.A.S » (février-juillet) : 110 jours  
Préparer et animer des ateliers avec les élus puis en exploiter la matière produite dans l'objectif de définir les ambitions politiques du Plan d'Aménagement Stratégique (PAS).
- Phase de production et de partage du « P.A.S » (septembre-décembre) : 50 jours  
Synthétiser les travaux des ateliers, rédiger puis partager le PAS dont la mise en débat en Conseil Communautaire est souhaitée pour fin 2021.

Mission En Davan & SCoT / DAAC : 20 jours

En vue de l'élaboration du Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC), il s'agira pour l'AUDAP :

- d'actualiser et compléter le diagnostic territorial réalisé en 2017 en matière d'urbanisme commercial (10 jours de travail)
- et afin de cerner les pratiques d'achat, l'AUDAP animera deux ateliers et réalisera une enquête (10 jours de travail).

Les éléments du Projet de Territoire En Davan ! seront développés dans le cadre du PAS et seront complétés en 2022 dans le cadre de la production du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

- **Axe 3 : Adaptation, transition : rendre nos empreintes soutenables sur les territoires :**

Mission mutualisée « Sobriété et neutralité foncière (ZAN) » : 5 jours

En 2020, des groupes de travail ont associé l'ensemble des ECPI Sud Aquitains, le Département 64, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Etat afin de définir l'objectif de sobriété et neutralité foncière. En 2021 l'AUDAP produira un livret pédagogique et affinera les éléments méthodologiques permettant d'atteindre cet objectif réglementaire.

Au total pour l'année 2021, ce sont 185 jours de travail qui seront nécessaires.

La contribution est fixée pour l'année 2021 à **95 650 euros** (composé de 5 000 euros d'adhésion + 185 jours de travail x 490 euros/jours).

Oui cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 63 voix pour et 1 abstention (Mme PASTOR)

- **ACCEPTÉ** l'avenant à la convention-cadre triennale 2020-2022 avec l'AUDAP pour une contribution annuelle de **95 650 €** inscrits au budget,
- **AUTORISE** le Président à mettre au point et signer l'avenant à la convention correspondante,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2021 de la CCHB,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 07 juillet 2021  
Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

*Signé BU*

Bernard UTHURRY



# Avenant 2021

à la  
Convention-Cadre d'objectifs Triennale 2020-2022  
du 27/02/2020  
**Communauté de Communes du Haut Béarn, CCHB**  
/  
**Agence d'Urbanisme Atlantique & Pyrénées, AUDAP**

Entre :

- ♦ **La Communauté de Communes du Haut Béarn**, sise 12 Place de Jaca, 64400 Oloron-Sainte-Marie  
**Représentée par son Président, Bernard UTHURRY**, dûment autorisé par une délibération **du Conseil Communautaire en date du xx/xx/xx**  
désignée ci-après par "**le Membre** ", d'une part

**Et**

- ♦ **L'Agence d'Urbanisme Atlantique & Pyrénées**, association de statut Loi 1901, ayant son siège social à Bayonne, 2 allée des platanes, représentée par son Président, **Jean-René ETCHEGARAY**, dûment autorisé en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 17 des statuts de l'association,  
désignée ci-après par sa dénomination, "**l'Agence**" ou "**l'Audap**", d'autre part  
étant précisé que dans l'avenant qui suit le Membre et l'Agence pourront être désignés collectivement par les "**Parties**".

Il est exposé puis convenu ce qui suit :

## Objet de l'avenant

---

Le présent avenant à la convention triennale 2020-2022 signée entre le **Membre** et l'Agence en date du 27 novembre 2019, a pour objet de préciser et de fixer le cadre et les modalités des missions définies pour l'année 2021. Les articles 4 et 5 sont ainsi modifiés comme suit.

### Article 4 - Cadre et déclinaisons des Axes en missions pour l'année 2021

---

Le **Membre** réitère et confirme par la signature de cet avenant son adhésion à **l'Agence** pour l'année 2021 et à son Contrat-Projet d'Agence 2020/2025 horizon 6 ans décrivant l'ensemble des objectifs et modalités du programme partenarial de **l'Agence**, qu'il s'agisse des missions permanentes ou prioritaires se rapportant à :

- L'Agence Forum, animation territoriale et partenariale du périmètre de **l'Agence** et des territoires du Sud aquitaine Pays de l'Adour,
- L'Observation des dynamiques territoriales
- L'Accompagnement des Collectivités dans l'élaboration de leurs politiques publiques
- La mutualisation de missions communes aux membres de **l'Agence** et de missions éclairant l'avenir des territoires

4-1 L'Axe 1 « COOPERATION, COHERENCE TERRITORIALE : faire ensemble, dialoguer » comprendra en 2021 les missions suivantes :

#### **4-1-1 En Davan & SCoT / PAS : 160 jours (110 + 50) :**

Cette mission de l'AUDAP comportera deux phases :

- Préparer et animer des ateliers avec les élus, puis en exploiter la matière produite, dans l'objectif de définir les ambitions politiques du **Plan d'Aménagement Stratégique (PAS)**.
- Synthétiser les travaux des Ateliers, rédiger puis partager le PAS, dont la mise en débat en Conseil Communautaire est souhaité pour fin 2021.

#### **PHASE ANIMATION DU « P.A.S. » (FEVRIER-JUILLET) : 110 JOURS (90 JOURS + 20 JOURS)**

Pour mener à bien cette phase, 3 séquences de travail en Ateliers Participatifs seront réalisées, représentant **90 jours** de travail de l'Agence. Les séquences 1 et 2 comporteront chacune deux ateliers thématiques puis la séquence 3 comprendra deux ateliers transversaux pensés selon la matière déjà capitalisée dans les étapes précédentes (2020) En Davan ! L'ordre et les thèmes de ces ateliers est donné ci-après à titre indicatif et pourra être adapté selon les nécessités de la maîtrise d'ouvrage.

- Séquence 1 (Février-Mars) :
  - Atelier Habitat-Logement
  - Atelier Aménagement commercial

- Séquence 2 (Avril-Mai)  
Ateliers Développement Economie, Tourisme, Culture  
Atelier de croisement des entrées environnementales
- Séquence 3 (Juin-Juillet)  
Atelier Prévision socio-démo / éco et Production de logements  
Atelier transversal Urbanisme et Lutte contre l'étalement urbain

Chacun des ateliers représente une mobilisation de 15 jours de travail pour 3 collaborateurs de l'Agence : **collecte de la matière** (*études, statistiques, photos, parangonnage d'expériences*), **préparation des modalités et supports d'animation, animation des ateliers** puis **synthèse des échanges et travaux** produits en ateliers, soit au total 15 jours \* 6 ateliers = **90 jours de travail**. Précisément, la mission de l'AUDAP comportera pour chaque atelier :

- des temps préparatoires (*service technique Aménagement/Urbanisme + autre service selon entrée abordée + élu référent*),
- un temps dédié à son animation (en trois sous-groupes de travail en moyenne par atelier nécessitant la mobilisation d'un collaborateur de l'AUDAP par sous-groupe)
- une synthèse des travaux produits par Atelier

A l'issue de chaque Séquence, un temps politique de validation par les élus (Comité de Pilotage, COPIL) sera tenu par l'AUDAP avec le service Aménagement et Urbanisme de la CCHB, soit 3 COPIL. La synthèse de ces échanges sera capitalisée dans la perspective de l'écriture du PAS : les temps de participation, de préparation des COPIL et de capitalisation des conclusions des COPIL représentent **20 jours** de travail.

Pour information, calendrier indicatif et thèmes des 6 Ateliers Participatifs

#### ***PHASE DE PRODUCTION ET DE PARTAGE DU PAS (SEPTEMBRE – DECEMBRE) : 50 JOURS***

Cette phase, qui se déroulera en 2 temps, doit permettre la formalisation du PAS par la production d'un livrable, puis le partage et la mise en débat de celui-ci.

#### Production du PAS (Septembre-Octobre) : 35 jours

Après **échange avec le service Aménagement et Urbanisme de la CCHB sur un plan détaillé du PAS proposée par l'AUDAP** (issu du croisement d'En Davan et des synthèses des ateliers tenus au cours du 1<sup>er</sup> semestre), il s'agira pour l'AUDAP de **produire une version martyre du PAS** (avec représentations cartographiques et/ou schématiques) puis de la **partager avec les services de la CCHB** (au préalable avec le service Aménagement/Urbanisme) **dans la perspective de son écriture finale**.

#### Partage et mis en débat (Novembre) : 15 jours

Dans la continuité de l'étape précédente (Production du PAS) et après regard/validation par l'élue référente, il s'agira de présenter le PAS :

- En COPIL (éventuellement en format atelier de travail) pour validation.
- En Commission Urbanisme

- En Conseil Communautaire pour débat.

#### **4-1-2 : En Davan & SCoT / DAAC : 20 jours**

En vue de l'élaboration du Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC), il s'agira pour l'AUDAP :

- D'actualiser et compléter (*Evolution CDAC, Consommation foncière, Vacance commerciale, Point relais, Producteurs locaux, Pratiques d'achat, etc.*) le diagnostic territorial réalisé en 2017 en matière d'urbanisme commercial et si besoin de ré-interroger ses enjeux à la lumière de cette actualisation. Cela représente un total de **10 jours** de travail
- Afin de cerner les pratiques d'achat, l'AUDAP animera deux ateliers et réalisera une enquête pour **10 jours** de travail :
  - Un groupe d'échanges avec les associations de commerce et équivalents, managers, commerçants référents pour traiter des nouvelles formes de commerce, etc
  - Un groupe d'échanges entre les consommateurs : connaître les pratiques dans certaines polarités. Sous forme d'entretiens qualitatifs, focus group.
  - Une enquête en ligne sur les pratiques d'achat

Les éléments du Projet de Territoire **En Davan !** seront développés dans le cadre du PAS et seront complétés en 2022 dans le cadre de la production du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

L'Axe 3 « ADAPTATION, TRANSITION : rendre nos empreintes soutenables sur les territoires » comprendra en 2021 les missions suivantes :

- **Mission mutualisée « Sobriété et neutralité foncière (ZAN) » : 5 jours**

Dans la continuité des travaux 2020, il s'agira de :

Valoriser la définition travaillée :

Par la production d'un livrable pédagogique

Par le partage des éléments capitalisés auprès des élus (Agence, Territoires) et de l'Etat.

Poursuivre la définition et partager les recettes pour tendre vers l'objectif :

Par un travail sur des entrées spécifiques : urbanisme commercial, ZAE, etc

Par la mobilisation d'acteurs / experts inspirants (dans et hors du Sud Aquitain).

Au total, ce sont **185 jours** qui seront alloués au programme confié par le **Membre** pour l'exercice 2021.

## **Article 5 - Montant de la contribution financière pour 2021**

---



Le financement des charges liées à la réalisation des missions du programme partenarial d'activité de l'Agence est assumé notamment par les membres de l'Association à travers les contributions financières versées par chacun d'entre eux.

Compte tenu de l'indispensable connaissance des territoires nécessaires aux travaux de l'Agence, chaque Membre au travers de sa contribution financière contribue dans le coût journée au fonctionnement de l'Observatoire Territorial de **l'Audap**.

Le montant de la cotisation d'adhésion annuelle du **Membre**, fixé à **5 000 € (cinq mille euros) (cf. AGE du 21/06/19)**. Cette adhésion lui confère le statut de Membre de l'association Agence d'Urbanisme et lui donne accès à l'ensemble des publications et manifestations réalisées par **l'Agence** ainsi qu'à la libre consultation de l'observatoire territorial de l'Audap, y compris, sur demande du **Membre**, à une demi-journée par an de formation à l'usage de l'Observatoire pour ses technicien(ne)s, assurée par les collaborateurs de **l'Agence**.

Les activités du programme partenarial qui intéressent plus particulièrement le **Membre** et figurent dans la présente, peuvent relever, selon leur nature et destination, des budgets de Fonctionnement ou d'Investissement du **Membre**.

Au regard des orientations du programme partenarial pour 2021 et des attentes du **Membre**, le montant de la contribution financière du **Membre** à **l'Agence** pour **2021** s'établit à :

• **95 650 euros (QUATRE VINGT QUINZE MILLE SIX CENT CINQUANTE EUROS)**

Ce montant intègre :

- la cotisation de **5 000 €**, en qualité de **Membre**,
- La contribution aux missions définies dans l'article 2 : nombre de jours de missions x **coût journée de 490 €** (année de référence 2020), montant révisable annuellement lors des avenants.

**Le reste des articles est inchangé.**

Fait en deux exemplaires, à ....., le

**Pour le Membre,**

**Pour l'Agence d'Urbanisme  
Atlantique & Pyrénées**

*Le Président,*  
**Bernard UTHURRY**

*Le Président*  
**Jean-René ETCHEGARAY**